

## Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE NANTUA  
CANTON D'OYONNAX NORD

### COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 11 juillet 2011, affiché le 15 juillet 2011. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 5 juillet 2011, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Jean-Louis PIVARD - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Thierry REBERE (arrivé à 19h20) - Françoise ROY
Était excusé	Raymond MATHIEU
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Nicole RICHARD Sylvie DEMOUX
Conseillers en exercice : 18	Présents : 17    Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2011 appelle une observation : une erreur sur le nom du secrétaire de séance. Après correction, il est adopté à l'unanimité.

#### Schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes d'Oyonnax a été saisie pour avis le 17 mai 2011, par le Préfet de l'Ain, sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal qui doit être arrêté avant le 31 décembre 2011. Elle doit formuler un avis dans un délai de trois mois. Le projet de schéma prévoit le regroupement des quatre communautés de communes du Haut Bugey : Communauté de Communes d'Oyonnax, Communauté de Communes des Monts de Berthiand, Communauté de Communes du Lac de Nantua, Communauté de Communes de la Combe du Val.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les propositions n°8, 13 et 30 déclinées par ce projet de Schéma :

- la proposition n°8 concerne le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes
- la proposition n°13 concerne la dissolution du Syndicat mixte du SCOT du Haut-Bugey
- la proposition n°30 concerne la dissolution du Syndicat Mixte du Pôle Européen de Plasturgie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **émet avec 16 voix Pour et 1 abstention** un avis favorable aux propositions n°8 et n°13 et un avis défavorable à la proposition n°30, en demandant qu'elle soit retirée du schéma.

#### Mise à disposition d'un intervenant musical à l'école élémentaire par la Commune de Bellignat

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de BELLIGNAT met actuellement à disposition de l'École Élémentaire de DORTAN un intervenant musical quatre heures trente par semaine. Cette mise à disposition s'est terminée à la fin de l'année scolaire 2010/2011. La Commune de Bellignat propose de la reconduire pour les trois prochaines années, pour un montant annuel de 9 000 €, non révisable pendant les 3 années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de reconduire la prestation de l'intervenant musical et **autorise** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Dortan et la Commune de Bellignat.

## Questions diverses

Madame le Maire relate sa rencontre avec Monsieur PELLETIER, Directeur des ventes de la Poste. Ce dernier l'a informé de la prochaine réduction du nombre d'heures d'ouverture du bureau de poste de Dortan de 27h actuellement à 20h à compter du 31 octobre prochain. Le bureau de poste ne serait ouvert que le lundi toute la journée, et seulement le matin du mardi au samedi. Madame le Maire propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance pour que le Conseil Municipal puisse adopter une motion défavorable à cette modification d'horaires imposée sans aucune concertation préalable.

Madame Josy QUAGLIA, conseillère municipale, fait part des problèmes de réception des chaînes de télévision publiques depuis le passage de notre commune au tout numérique. Elle demande si la mairie peut intervenir. Madame le Maire signale qu'elle se renseignera.

Monsieur Jacques FAVRE-BRUN, Adjoint au maire, informe les conseillers municipaux de la réception du nouveau tracteur qui a eu lieu le vendredi 8 juillet 2011.

La séance est levée à 19 h 40.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,  
Nicole RICHARD

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.